



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 20/02/2021  
Reçu en préfecture le 20/02/2021  
Affiché le  
ID : 029-242900645-20210220-DE\_10\_2021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 février de l'An Deux Mille Vingt Et Un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/02/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : Christelle DREANO, pouvoirs à Dominique BOUCHERON  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : André GUILLEMOT

### Délibération N° DE 10-2021

**Objet : Candidature à l'appel à projets « Projet Alimentaire Territorial »**

#### **Rapporteurs : Katell CHANTREAU/Hugues TUPIN**

Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné.

Un Appel à Projets émanant de la Région Bretagne est lancé ; les candidatures doivent être déposées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 avril 2021. Douarnenez Communauté souhaite candidater sur le volet 1 de l'AAP :

#### **Volet 1 : Soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux**

Il s'agit de soutenir l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux, tels que définis aux articles L1 et L111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime : « *Les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en oeuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.* »

Les PAT répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revêtent :

**Une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;

**Une dimension environnementale :**

- accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires, diversification des sources de protéines, introduction des légumineuses, saisonnalité des produits, développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité (agriculture biologique, certification environnementale de niveau 2 et HVE) ;
- accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques, dont l'agriculture biologique, incluant la préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, amélioration de la logistique et réduction des transports (producteur, transformateur, vendeur, consommateur) ;
- efficacité de la chaîne de production et de transformation, lutte contre le gaspillage alimentaire et recyclage des déchets organiques

**Une dimension sociale :** éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

Les PAT devront avoir **une durée de 36 mois maximum**.

Le groupe de travail « Agriculture et Alimentation » issu de la commission Environnement et Transitions est missionné pour remplir le dossier.

Un(e) stagiaire pourrait être recruté(e) sur la réalisation du diagnostic du territoire.

**Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1<sup>er</sup> février 2021,**

**Il est proposé :**

- **De valider la candidature de Douarnenez Communauté à l'AAP du Conseil Régional de Bretagne.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 20 février 2021,**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**

